

## Dégradation d'un véhicule, l'auteur refuse de payer.

Par klift, le 07/03/2022 à 09:27

Bonjour à tous.

Je ne suis pas sur d'etre dans la bonne section, mais j'aimerai avoir votre avis.

En 2020, je stationne mon véhicule sur un parking et en revenant à mon véhicule je constate qu'un phare est cassé.

Je regarde sur la camera embarqué et je vois un homme qui lance son caddi sur ma voiture. Clairement identifiable (plaque d'immat). Je vais donc à la gendarmerie qui constate et ouvre enquete. En attendant je remplace mon clignotant.

Une années plus tard, la gendarmerie me contacte et m'informe qu'on a retrouvé l'auteur qui reconnait les fait mais le procureur demande un arrangement amiable (classement du dossier).

On me transmet les coordonnées de la personne et je prend contacte avec lui. Il declare le sinistre à son assurance et je transmet les elements.

Sauf qu'aujourd'hui, sur une facture à 300€ (montant du phare), son assurance veut me rembourser 150€. Elle m'explique que sa franchise est de 150€ et que c'est à lui de me regler directement le reste. Et lui bien sur, il ne veut pas payer.

J'aimerai avoir votre point de vue sur cette situation car je ne sais pas trop quoi faire. L'assurance me dit que s'il ne veut pas payer, je vais jamais voir mon argent. Je pensais etre assuré.

Par nihilscio, le 07/03/2022 à 12:39

Bonjour,

Soit vous faites votre deuil de ces 150 €, soit vous tentez une conciliatioin et, en cas d'échec, vous saisissez le juge des contentieux de la protection : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55323">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55323</a>

Vous pouvez demander des dommages et intérêts en sus des 150 €.